

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 16

Artikel: Congrégation laïque
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

recouvrent mon corps percé de coups ! — Partout où j'irai — Pour moi pas de repos, pas de paix définitive ; — Je dois mourir aux côtés de mon seigneur suzerain. »

L'instrument militaire japonais est donc aussi net et brillant qu'un couteau de chirurgien... mais qu'un couteau qui n'a jamais servi.

Les Chinois, sur lesquels il a fonctionné, n'ont été en 1894 et en 1900 qu'un ennemi figuré, à peine comparable à ce comparse de nos grandes manœuvres.

Contre de pareils adversaires, les grands gestes de paladins étaient faciles.

Mais quelle contenance feront ces vainqueurs à bon compte, en face des rafales de balles vomies sur eux par les fusils à magasin de soldats européens, habitués à viser leur cible et à la toucher souvent ? Tiendront-ils plus longtemps que les Chinois sous la neige des shrapnells et la grêle des obus bourrés de puissants explosifs ? Une attaque de flanc et d'arrière, combinée avec un assaut direct, ne les mettra-t-elle pas en déroute ?

Autant de points d'interrogation que rien n'autorise à abattre, car toutes les fois que les Chinois sont sortis de leur torpeur, en 1894-1895, et ont opéré une manœuvre un peu militaire, ils ont arrêté, fait reculer et fort embarrassé les Japonais.

Toutes leurs parades à l'européenne, en effet, ne peuvent faire qu'ils ne soient des jaunes, et que les jaunes ne soient de piètres combattants, quand les forces sont égales.

Congrégation laïque

Depuis longtemps M. X. entendait parler de la F.·. M.·. de son caractère philanthropique, des liens de fraternité qui existaient dans les loges et l'idée lui vint de se faire franc-maçon. Pourtant avant de prendre une décision, il voulut faire une petite enquête personnelle. Il se présenta donc au siège social de la loge « La Fraternité ».

Le F.·. Cerbère en le voyant arriver, regarda le profane avec des yeux scrutateurs et inquiets.

F.·. Cerbère. — Que cherchez-vous ici, Monsieur ?

M. X. — Pourriez-vous m'indiquer les formalités à remplir pour être franc-maçon ?

F.·. Cerbère. — Mais, Monsieur ; on n'entre pas dans la Franc-Maçonnerie comme dans un temple ou une église. Il faut être recommandé par un F.·. et adresser votre demande au F.·. secrétaire.

M. X. — Veuillez m'indiquer le nom et l'adresse du F.·. secrétaire ou du vénérable.

F.·. Cerbère. — Monsieur nous regrettons, mais il nous est impossible de vous livrer les noms.

M. X. — Mais alors, comment adresser ma demande ?

F.·. Cerbère. — Faites votre demande, remettez-la moi et je me chargerai de la faire parvenir. Elle sera étudiée, repassez dans une quinzaine de jours et je vous dirai l'accueil qu'elle aura reçue.

M. X. — Pourquoi toutes ces précautions pour une société philanthropique ?

F.·. Cerbère. — Le secret est le premier article des statuts de la Franc-Maçonnerie.

M. X. — Alors, il faut prêter serment de ne jamais violer le secret maçonnique.

F.·. Cerbère. — Parfaitement, Monsieur.

M. X. — Mais alors, c'est pire, que des vœux perpétuels ; étrange association philanthropique ! Faites-vous aussi de la politique ?

F.·. Cerbère. — Vous verrez cela quand vous aurez reçu la lumière.

M. X. — Jusqu'ici, je ne vois que des ténèbres, je vous avoue que je ne comprends rien à toutes vos réponses. S'engager à garder le secret avant même de connaître le but, les règlements de la Franc-Maçonnerie, se lier, dans la complète ignorance de toute chose, n'est-ce pas pire que le pire jésuitisme. Vos renseignements me suffisent je suis édifié sur le caractère anti-démocratique et anti-social de votre congrégation maçonnique, je m'étonne seulement qu'elle soit tolérée dans notre république, régime de démocratie pure.

Quant à moi, je préfère la lumière du soleil, filtrant à travers les vitraux de nos églises que les ténèbres de vos loges. La liberté m'est plus chère que le joug maçonnique. Surtout, qu'on ne vienne plus me dire que la Franc-Maçonnerie est une œuvre de bienfaisance. Adieu frère de l'obscurité, votre silence sert à m'éclairer.

F.·. Cerbère. — Inutile d'adresser votre demande, vous n'êtes pas mûr pour briguer le titre de F.·.

Clair-Voyant.



MENUS PROPOS



L'intelligence des phoques

Le gardien d'un phare de Terre-Neuve s'amusa un jour à jouer avec des phoques, qu'il attirait en leur donnant à manger des poissons. Un jour, une planche qu'il tenait lui échappa des mains, tombe sur le bout du museau de l'un de ses favoris qui la garde en équilibre. Cet homme, stupéfait, recommence son expérience ; il la renouvelle avec différents objets et constate que le phoque, *plus intelligent que le chien*, est un équilibriste né.

Sa découverte lui valait une fortune.

Il forme aussitôt trois troupes de phoques, prend la direction de l'une et confie les deux autres à ses deux fils. Bien mieux, il institue, pour ainsi dire au pied de son phare, un véritable conservatoire pour phoques. De ce conservatoire modèle sont sortis des élèves qui ont parcouru l'Europe.

Les honoraires des médecins en Amérique

D'après Jules Huret, qui arrive de San-Francisco (Californie), voici l'état des tarifs médicaux dans cette région des Etats-Unis, publiés par le *Figaro* : « La première visite d'un médecin à un malade se paie 50 fr. ; les autres visites, 25 fr. ; la nuit, c'est toujours 50 fr. Un certificat quelconque de médecin, 100 fr. ; vérification de la mort, 250 fr. Si la visite a trait à une question légale, 2,500 fr. ; opération à la tête et point de suture, etc., 750 fr. ; fracture ou luxation d'un os, 2,500 fr. ; ligatures d'artères, 2,500 fr. ; opération d'une tumeur, d'un œil, trépan, hernie étranglée, fistule, 2,500 fr. ; coup de bistouri dans un abcès, 250 fr. ; point de suture à une plaie récente, 250 fr. ; réduction d'une petite fracture ou d'une luxation des doigts, 250 fr. ; enlèvement d'un corps étranger dans l'oreille, 250 fr., etc., etc. »

Ces prix sont ceux du Syndicat des médecins de San-Francisco. Est-il besoin d'écrire qu'ils sembleraient un peu exagérés aux Européens ?